

N/REF : 3/06/2025 13H39 C:262963 I:35614
V/REF : TEL
V/Email reçu le Mardi 03/06/2025 a 13H39

Association Diocésaire de Gre
12 PLACE DE LAVALETTE
38000 GRENOBLE

IMMEUBLE : LAVALETTE
10 PLACE LAVALETTE
38000 GRENOBLE

St Martin-H, le 04 Juin 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE DU 3 RUE CHAMPOLLION GRENOBLE
M MADIOT VINCENT 06 49 75 17 43
DEPENDANCE DU FOYER LOGEMENT

MOTIF : INTERVENIR POUR DEBOUCHAGE COLONNE EAUX PLUVIALES DERRIERE LA MAISON
15M DE TUYAUX

Donneur d'ordre : _ OCCUPANT LOGEMENT

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

LE 03/06/2025 A 15H00
INTERVENTION DEPUIS LE LOGEMENT
DEBOUCHAGE HAUTE PRESSION DE L'HORIZONTALE EAUX PLUVIALES SUR
4 METRES
CASSURE SUR L'HORIZONTALE QUI PART SOUS LA MAISON
VU SUR PLACE AVEC MONSIEUR MADIOT

OBSERVATIONS :

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement
d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer
l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs
interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y
remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,50	Ff Débouchage/Pomp.1h+Dépl.0 a 10km	1	180,44	270,66

TOTAL H.T.	270,66
T.V.A. a 10,00%	27,06
TOTAL T.T.C.En EURO	297,72

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Juillet 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN